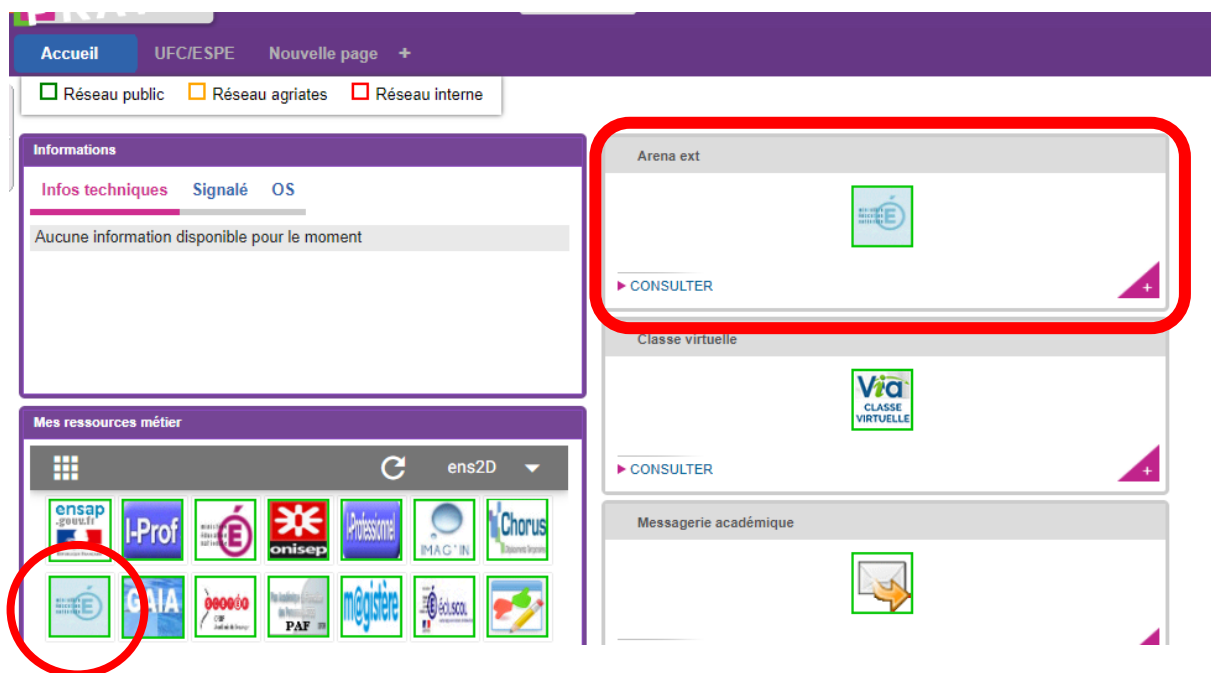


# Accéder à l'enquête chorale via la plateforme Adage

La première étape est de demander à votre chef d'établissement de vous donner le statut de rédacteur de projet dans la plateforme Adage. Rien ne sera possible si vous n'avez pas ce statut. Cette opération est réalisée en quelques clics très rapides.

Ensuite, c'est à vous de jouer :

1. Connectez-vous à la plateforme Pratic plus de l'académie (comme pour accéder à iprof, à Gaia, ...)
2. Cliquez sur le widget « Arena ext » qui peut se trouver sur la gauche ou la droite, selon l'organisation de votre page.



3. Vous arrivez sur cet écran et vous cliquez sur ADAGE

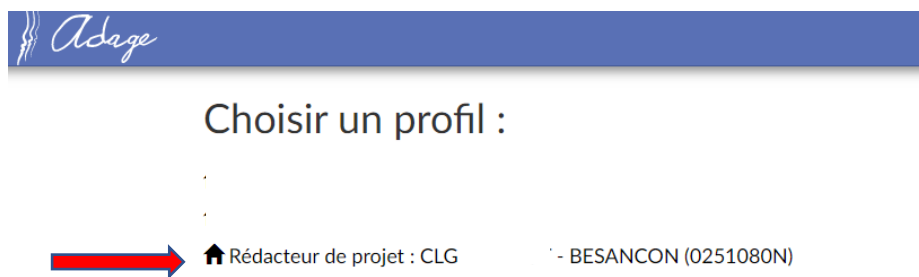
## ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue M.

Application dédiée aux parcours éducatifs

ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

4. Cliquez sur Rédacteur de projet : Votre établissement



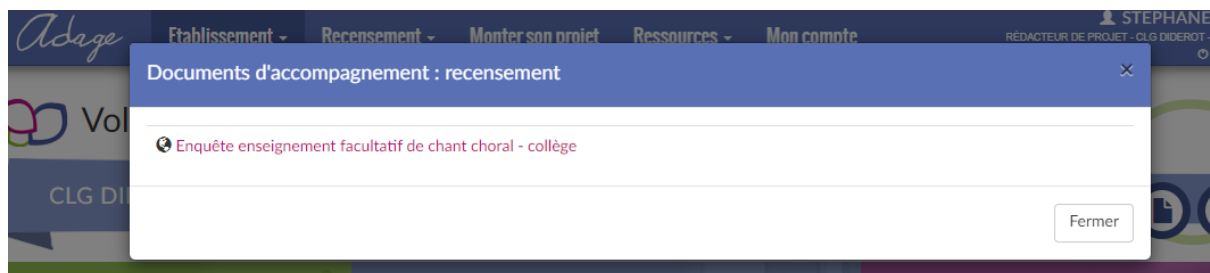
5. Dans le menu déroulant « Etablissement », cliquez sur « Volet culturel du projet d'établissement ».



6. Dans la partie verte « Enseignements artistiques », cliquez sur « documents d'accompagnement »



7. Cliquez sur le lien « Enquête enseignement facultatif de chant choral ».



8. Vous êtes arrivé !!

**COLLÈGES - ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL 2021-2022**

---

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de celle conduite lors des années précédentes.  
Elle vise à apprécier finement la mise en place effective de l'enseignement facultatif de chant choral tel qu'institué depuis la rentrée 2018 et la dynamique des chorales scolaires qui en découle au sein des collèges.